

## **COVID-19 — Information sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail**

Cette fiche d'information a pour but de vous aider à protéger votre lieu de travail des risques liés au COVID-19. D'autres informations sur le COVID-19 sont également disponibles en français [ici](#).

La législation sur la santé et la sécurité au travail vous impose de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être de vos travailleurs et des autres personnes présentes sur votre lieu de travail, y compris vous-même, votre personnel, les sous-traitants, les clients et les visiteurs. Vous devez éliminer ou minimiser autant que possible les risques pour la santé et la sécurité. La loi l'impose.

### **Planifier et communiquer**

Vous avez l'obligation de gérer le risque d'exposition au COVID-19 sur votre lieu de travail. Pour assurer la sécurité des travailleurs, vous devez établir un plan pour votre lieu de travail comprenant des mesures de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.

Pour vous assurer que votre plan est efficace, vous devez également :

- Vous tenir au courant des dernières informations provenant de sources fiables. Les [directives en matière de santé publique](#) de votre état ou territoire incluent des règles sur les restrictions et les exigences pour chaque type d'entreprise.
- Être prêt à faire face à l'éventualité d'un cas de COVID-19 sur votre lieu de travail.
- Tenir compte de tout nouveau risque découlant de la modification de votre environnement de travail (par exemple, des clients agressifs ou les mesures de distanciation sociale pour les travailleurs).
- Parler avec vos travailleurs et prendre le temps de réfléchir à leurs préoccupations.
- Former votre personnel et vous assurer que chacun sache ce qu'il doit faire.
- Installer des [posters et des affiches](#) pour rappeler à tous quels sont les risques liés au COVID-19 et comment enrayer sa propagation.

### **Enrayer la propagation du COVID-19**

- Si vous ou vos travailleurs tombez malades (fièvre, toux, mal de gorge et essoufflement), vous devez impérativement rester chez vous.
- Veillez à ce que les personnes puissent garder une distance physique d'au moins 1,5 m entre elles.
- Encouragez les travailleurs à se laver fréquemment les mains pendant au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon ou à utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

- Encouragez les travailleurs à pratiquer une bonne hygiène et à tousser ou éternuer dans leur coude.
- Assurez-vous que votre lieu de travail est régulièrement nettoyé et désinfecté. Nettoyez régulièrement les surfaces les plus fréquemment touchées.
- Procurez-vous de l'équipement de protection individuelle (comme des gants et des masques) pour vos travailleurs s'ils en ont besoin. Apprenez-leur comment l'utiliser.

### **Vérification**

- Passez régulièrement en revue votre plan pour vous assurer qu'il fonctionne et permet de protéger les travailleurs contre les risques liés au COVID-19.
- Si de nouveaux risques apparaissent, envisagez de mettre en place des mesures supplémentaires.

Pour plus d'informations sur le COVID-19 et la santé et la sécurité au travail, consultez le [site Web de Safe Work Australia](#).

Pour plus de fiches d'information sur la santé et la sécurité au travail, consultez le site Web [Information dans votre langue du COVID-19](#).

Pour obtenir des informations sur la santé, rendez-vous sur [health.gov.au](http://health.gov.au).

Pour des informations spécifiques à votre lieu de travail, veuillez contacter [l'organisme de réglementation WHS compétent de votre état ou territoire](#).